

Le 26 février 2009

JORF n°0047 du 25 février 2009

Texte n°1

DECISION

**Décision du 24 février 2009 portant attribution du label « Grande cause nationale »
pour l'année 2009**

NOR: PRMX0904600S

Le Premier ministre

Décide :

Article 1

Pour l'année 2009, le label « Grande cause nationale » est attribué à la campagne organisée par le collectif Don de vie/Don de soi, grande cause nationale 2009 sur le thème du don d'organes, du don du sang, du don de plaquettes et du don de moelle osseuse.

Ce collectif bénéficiera de l'assistance particulière des sociétés publiques de radio et de télévision dans les conditions prévues par la circulaire du 30 novembre 2005.

Article 2

La directrice du développement des médias est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 24 février 2009.

François Fillon